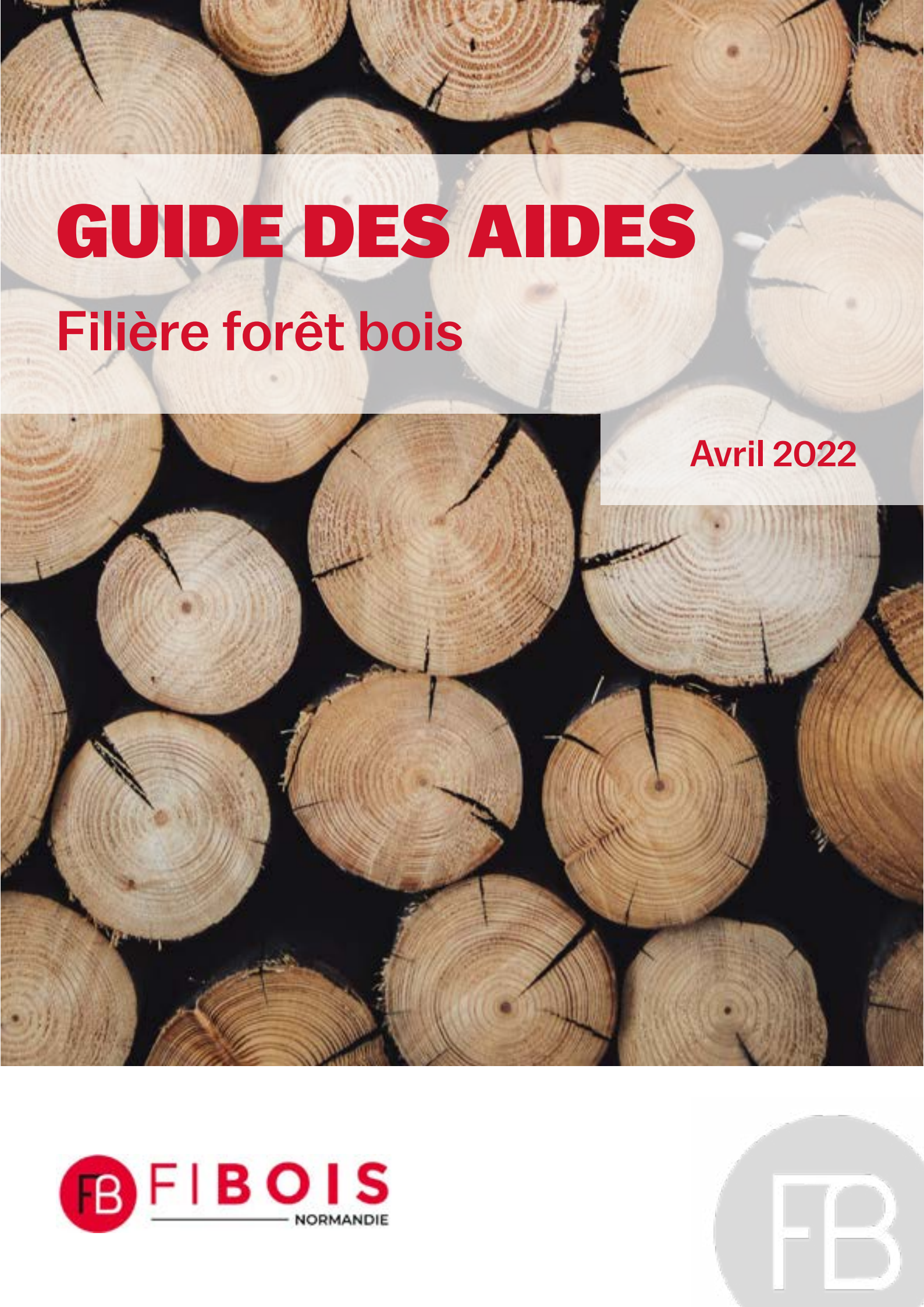




# **GUIDE DES AIDES**

**Filière forêt bois**

**Avril 2022**

# Le guide des aides

Entre développement économique et développement durable, la filière bois et forêt compte, et cela se ressent dans les financements qui lui sont attribués ! Qu'on soit propriétaire forestier, dirigeant d'industrie, gérant de son atelier ou particulier avec un projet de chaudière bois, **des aides existent pour favoriser vos projets.**

Mais les financeurs sont nombreux, et il peut être difficile de se repérer pour trouver l'aide adéquate, en temps et en heure !

Fibois Normandie met donc à votre disposition ce guide dédié à nos adhérents, pour vous accompagner dans votre recherche de financement. Il évoluera dans le temps et sera mis à jour régulièrement, pour vous permettre d'être toujours bien informés et de ne pas rater un appel à projets.

Vous ne trouvez pas l'aide désirée ? Peut-être pourrez-vous en découvrir une autre tout aussi utile !

Besoin d'un peu plus qu'un guide ? **N'hésitez pas à contacter l'équipe de Fibois Normandie qui saura vous accompagner dans vos projets.**

Malgré nos efforts, ce guide n'est pas exhaustif : il peut exister d'autres aides à mobiliser. Fibois Normandie ne pourra être tenue responsable des inexactitudes ou imprécisions des aides proposées.

## Légende



Pour tous



Amont



1re



2e



Construction



Bois  
énergie

# Sommaire

## ADEVBOIS

## CRÉATION-REPRISE

## DÉVELOPPEMENT

## INNOVATION

## ENVIRONNEMENT

## INVESTISSEMENT

NOUVEAU : [Investissements productifs dans la filière graines et plants forestiers](#)

NOUVEAU : [Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois \(BCIB\)](#)

## EMPLOI FORMATION

Contact  
[contact@fibois-normandie.fr](mailto:contact@fibois-normandie.fr)



# ADEVBOIS

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires forestiers publics et privés, centre national de la propriété forestière, délégation de Normandie, Office national des forêts, interprofession de la filière forêt bois, instituts de recherche forestière régionaux, opérateur de la filière porteur d'un projet de développement

## NATURE ET MONTANT

5 euros net de l'heure en entreprise  
8 € nets de l'heure en organisme de formation

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Actions de formation au sein de l'entreprise ou en organisme de formation

## DÉPÔT DU DOSSIER

Date limite : 6 mai 2022

## FINANCEUR



# CRÉATION REPRISE

[Retour au  
sommaire](#)

# COUP DE POUCE

POUR EN SAVOIR  
+



## BÉNÉFICIAIRES

Porteurs de projet primo-créateurs et primo-repreneurs.

## NATURE ET MONTANT

Subvention correspondant à 15 % maximum du montant total des besoins de financement du projet de création ou reprise.

Réservée aux projets ne dépassant pas 54 000 € pour les créations et 90 000 € pour les reprises.

Dans le cas d'une création, l'aide est plafonnée à 8 100 €.

Dans le cas d'une reprise, l'aide est plafonnée à 13 500 €.

Pour les projets ayant un besoin de financement inférieur à 6 000 €, le montant de l'aide est fixé forfaitairement à 900€.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Création ou reprise d'une TPE de moins de 10 salariés, située en Normandie et inscrite au registre du commerce et des sociétés (RCS).

## DÉPÔT DU DOSSIER

## FINANCEUR



# IMPULSION DÉVELOPPEMENT

POUR EN SAVOIR  
+



## BÉNÉFICIAIRES

TPE, PME, ETI, GE

## NATURE ET MONTANT

Prêt à taux zéro, jusqu'à 25 % maximum des dépenses éligibles, aide régionale plafonnée, d'une part, au niveau des fonds propres et quasi fonds propres de l'entreprise aidée, et d'autre part à hauteur d'un montant maximum de 1 M€.

Prêt amortissable sur 5 ans suite à un différé de 2 ans.

Dans le cas d'une création, l'aide est plafonnée à 8 100 €.

Dans le cas d'une reprise, l'aide est plafonnée à 13 500 €.

Pour les projets ayant un besoin de financement inférieur à 6 000 €, le montant de l'aide est fixé forfaitairement à 900€.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Transmission/reprise : Financement d'acquisition de fonds de commerce ou de parts de société à partir de 150 000 € de dépenses

## DÉPÔT DU DOSSIER

## FINANCEUR



# IMPULSION PROXIMITÉ

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de moins de 50 salariés, réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10 M€.

## NATURE ET MONTANT

De 5 000 € à 50 000€

Prêt à taux zéro d'une durée de 4 ans

Différé de remboursement d'1 an

Contrepartie bancaire obligatoire ou apport fonds propres / quasi fonds propres

Projet d'au moins 10 000 €

25 % de financement maximum en fonction du projet et de l'ancrage en Normandie

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Reprise : Pour le rachat d'actifs matériels et immatériels, et l'acquisition de fonds de commerce, de titres de sociétés à partir de 20 000 €.

## DÉPÔT DU DOSSIER

## FINANCEUR



# DÉVELOPPEMENT

[Retour au  
sommaire](#)

# IMPULSION TRANSITION NUMÉRIQUE

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Artisans et commerçants réalisant la majorité de leur chiffre d'affaires avec des particuliers, ayant un effectif inférieur à 10 salariés et dont le chiffre d'affaires ou total bilan n'excède pas 2 millions d'euros.

## NATURE ET MONTANT

Le taux d'intervention est fixé à 50 % maximum du coût HT des dépenses éligibles, sur la base de 1 000 € HT maximum/jour de consultance dans le cadre d'une prestation intellectuelle.

**Le montant minimum d'investissements éligibles doit être de 2 000 €.**

L'entreprise doit déposer sa demande de subvention, avant le démarrage du projet et être en possession de son devis final.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Dépenses d'ingénierie, de prestation intellectuelle et d'investissement non réglementaire : audit et diagnostic, évolution site web, application mobile, développement ou intégration de progiciels, solutions e-commerce...

## FINANCEUR

## DÉPÔT DU DOSSIER

En ligne



# IMPULSION DEVELOPPEMENT

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

TPE, PME, ETI, GE

## NATURE ET MONTANT

Prêt à taux zéro, d'un montant maximum de 50 % du besoin, avec un contrepartie bancaire ou fonds propres.  
Pour les entreprises mûres sur leur marché, le montant du BFR éligible ou de référence sera au maximum égal à 20 % du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice précédant la demande,  
Pour les entreprises à fort potentiel de croissance et n'ayant pas atteint l'équilibre, le montant du BFR sera limité à 40 % du chiffre d'affaires prévisionnel,  
Prêt remboursé sur 4 ans suite à un différé de 1 an,  
Montant de l'aide régionale sera plafonné, d'une part, au niveau des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise aidée, et d'autre part à hauteur d'un montant maximum de 1 M€.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Trésorerie : L'aide vise à financer des besoins de trésorerie liés à une croissance, développement, amorçage ou tension passagère

## FINANCEUR

## DÉPÔT DU DOSSIER



# IMPULSION PROXIMITÉ

POUR EN SAVOIR

+



## BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de moins de 50 salariés, réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10 M€ et ayant 6 mois d'exercice minimum

## NATURE ET MONTANT

De 5 000 € à 50 000€  
Prêt à taux zéro d'une durée de 4 ans  
Différé de remboursement d'1 an  
Contrepartie bancaire obligatoire  
Projet d'au moins 10 000 €  
50 % de financement maximum en fonction du projet et de l'ancrage en Normandie

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Investissement : Achat de matériels, achat de logiciels pour améliorer la production...

## DÉPÔT DU DOSSIER

## FINANCEUR



# IMPULSION PROXIMITÉ

POUR EN SAVOIR

+



## BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de moins de 50 salariés  
Entreprises réalisant moins de 10 millions d'euros de Chiffre d'Affaires  
Entreprises réalisant la majorité de leur Chiffre d'Affaires avec des particuliers

## NATURE ET MONTANT

De 5 000 € à 50 000€  
Prêt à taux zéro d'une durée de 4 ans  
Différé de remboursement d'1 an  
Contrepartie bancaire obligatoire  
Projet d'au moins 10 000 €  
50 % de financement maximum en fonction du projet et de l'ancrage en Normandie

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Trésorerie : Diminution des délais fournisseurs, augmentation des créances clients, augmentation des stocks de matières premières...

## DÉPÔT DU DOSSIER

## FINANCEUR



# IMPULSION CONSEIL

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

PME,TPE

## NATURE ET MONTANT

Subvention de 50 % des coûts éligibles et dans la limite de 15 000 € HT par demande (maximum 1 000 € HT/ jour de consultance et 25 000 € HT de subvention par bénéficiaire sur 3 ans)

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Dépenses de prestations conseil aux entreprises normandes : études de faisabilité, d'ingénierie, études stratégiques et les prestations intellectuelles nécessaires à la mise en œuvre de projets répondant aux priorités régionales en matière d'innovation et de développement économique, Amélioration de la performance opérationnelle, en investissant sur au moins l'un des 4 axes suivants : modernisation de l'outil de production ; amélioration de l'organisation industrielle ; excellence environnementale et RSE ; gestion du facteur humain.

## FINANCEUR

## DÉPÔT DU DOSSIER



# CONSEIL STRATÉGIQUE FORESTIER

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires forestiers privés ou leurs associations ou regroupements (groupements forestiers, groupements fonciers, associations syndicales, indivisions, organisations de producteurs, SCI, SA)

## NATURE ET MONTANT

Versement d'une subvention au prestataire du conseil sur la base d'un taux maximum de 80% du coût de la prestation, dans la limite d'un plafond d'aide de 1 500 euros par propriété

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Les audits seront réalisés aux échelles des propriétés selon la réglementation, sous garantie de gestion durable. Cette prestation permettra, selon la situation, de connaître plus ou moins rapidement les leviers d'actions possibles pour mieux mobiliser du bois et concilier les attentes et fonctions des forêts de l'unité de gestion.

## FINANCEUR

## DÉPÔT DU DOSSIER

La demande d'aide est à adresser à la Région par le prestataire sur la base d'un formulaire-type signé par le bénéficiaire final et le prestataire.



# SOUTIEN À LA VALORISATION DES FORÊTS NORMANDES

POUR EN SAVOIR  
+



ET À L'ÉMERGENCE DE QUALITÉ BOIS NORMAND

## BÉNÉFICIAIRES

Associations de propriétaires forestiers ; Groupements de producteurs d'Intérêt Economique Environnemental Forestier (GIEEF) ; Coopératives forestières, experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels ; Organisations professionnelles ou interprofessionnelles des secteurs forestiers et de la filière ; Parc Naturel Régional ; Collectivités territoriales et leurs groupements ; Associations ; Entreprises (TPE, PME, ETI et groupes) dont la majeure partie de leur activité (% du chiffre d'affaires) n'est pas réalisé avec des clients professionnels (non éligibles aux aides de l'Agence de Développement Normandie) ;

## NATURE ET MONTANT

40 % pour les actions d'investissement, plafonné à 50 000€ d'aides  
80 % pour les actions de fonctionnement.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Actions « types » éligibles sous couvert de valorisation des forêts normandes.  
Cette mobilisation des territoires pourra se faire sous couvert de rédaction et édition de chartes forestières de territoires, de plans de développement de massifs ou de toute démarche stratégique dans une approche intégrée.

## FINANCEUR

## DÉPÔT DU DOSSIER



# INNOVATION

[Retour au  
sommaire](#)

# PROGRAMME INVESTISSEMENT D'AVENIR

**POUR EN SAVOIR**

## BÉNÉFICIAIRES

TPE, PME, ETI

## NATURE ET MONTANT

Phases de faisabilité soutenues sous forme de subvention,  
Phases de développement de l'innovation soutenues sous forme d'avance récupérable.  
Accompagnement plafonné à maximum 50 % des dépenses éligibles.  
Aide régionale plafonnée, d'une part, au niveau des fonds propres et quasi fonds propres de l'entreprise aidée, et d'autre part à hauteur d'un montant maximum de 1 M €.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Projets d'innovation pour les projets de :  
Dépenses internes ou externes liées à la réalisation du projet,  
Investissements non récupérables,  
Amortissement sur la durée du programme des investissements récupérables.

## DÉPÔT DU DOSSIER

## FINANCEUR

# IMPULSION INNOVATION

**POUR EN SAVOIR**

## BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises ayant au moins un établissement en Normandie : TPE, PME, ETI, GE

## NATURE ET MONTANT

Subvention en fonction du risque et/ou prêt à taux zéro,  
50 % de taux d'aide maximum modulable en fonction du risque du projet et de la taille de l'entreprise,  
Prêt remboursé sur 1 à 4 ans suite à un différé de 2 ans maximum,  
Aide régionale plafonnée, d'une part, au niveau des fonds propres et quasi-fonds propres

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Coûts de personnel dédié au projet,  
Amortissement des instruments et du matériel utilisés sur la durée du projet (non financés par d'autres fonds publics)  
Consommables supportés directement du fait du projet,  
Prestations stratégiques en lien avec le projet.

## DÉPÔT DU DOSSIER

## FINANCEUR

# ENVIRONNEMENT

[Retour au  
sommaire](#)

## ENVIRONNEMENT

### IMPULSION ENVIRONNEMENT

POUR EN SAVOIR



#### BÉNÉFICIAIRES

TPE, PME, ETI

#### NATURE ET MONTANT

Prêt à Taux Zéro (PTZ),

Jusqu'à 35 % ou 50 % selon la typologie d'investissement et de projet (sauf pour les unités de méthanisation – PTZ de 10 %),

Subvention de 0 à 10 % en fonction du risque du projet,

Pour les études environnementales incluses dans un projet d'investissement, 50 % sous forme de subvention (maximum de 1 000 € HT de prestation par jour et 15 000 € HT d'aide),

Aide plafonnée d'une part, aux fonds propres et quasi-fonds propres et d'autre part, plafonné à 1 M€.

Concertation avec l'ADEME sur la viabilité technique du projet

#### ACTIONS ÉLIGIBLES

Surinvestissement de 50 000 € minimum\*, visant l'efficience et l'excellence environnementale de l'entreprise hors obligations réglementaires.

\*correspondant au surcoût du choix de la solution en comparaison à la solution de référence non performante.

#### FINANCEUR

#### DÉPÔT DU DOSSIER



# INVESTISSEMENT

[Retour au  
sommaire](#)

I  
N  
V  
E  
S  
T  
I  
S  
S  
E  
M  
E  
N  
T

## PLANTONS DES ARBRES

REBOISEMENT

### BÉNÉFICIAIRES

Sylviculteur, propriétaire forestier, exploitant agricole, entreprise, particulier

### NATURE ET MONTANT

### ACTIONS ÉLIGIBLES

La plateforme Plantons des arbres vous informe sur les différents dispositifs financiers et l'accompagnement les mieux adaptés pour planter des arbres.

### DÉPÔT DU DOSSIER

POUR EN SAVOIR



### FINANCEUR



**Plantons  
des arbres .org**  
Une forêt de solutions

# SOUTENIR L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

POUR EN SAVOIR  
+



## BÉNÉFICIAIRES

TPE, PME, ETI de l'industrie, services aux entreprises, artisanat, construction, génie civil, travaux.

## NATURE ET MONTANT

- Nature de l'aide : Prêt à taux zéro
- Taux d'intervention : maximum 25 % du montant des investissements éligibles
- Durée de remboursement : maximum 7 ans
- Différé de recouvrement : 24 mois maximum, compris dans la durée totale du prêt
- Seuils d'intervention : 150 000 € HT de dépenses éligibles pour les TPE et PME - 2 500 000 € HT de dépenses éligibles pour les ETI

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Travaux et frais directement liés à l'opération sauf l'acquisition du terrain

## DÉPÔT DU DOSSIER

- Règles
- Engagements du bénéficiaire à
- déposer un dossier de demande avant le démarrage des travaux ;
  - maintenir les emplois salariés existants pendant la durée du programme ;
  - justifier de la faisabilité financière du projet présenté ;
  - être à jour de ses obligations fiscales, sociales et environnementales ;
  - communiquer sur l'aide accordée par le Département et le cas échéant, l'EPCI et la Région Normandie.

## FINANCEUR



# PRÊT AUX ENTREPRISES

POUR EN SAVOIR  
+



## BÉNÉFICIAIRES

TPE, PME, entreprises de taille intermédiaire (ETI) lorsqu'elles sont situées en zone AFR, qui ont au moins un établissement sur le territoire ayant délégué l'Aide à l'Immobilier au Département, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM)

Industrie, service aux entreprises, négoce, artisan de production

## NATURE ET MONTANT

Un prêt à taux 0% du département à hauteur de 250 000 € maximum sur 7 ans avec un différé de remboursement de 2 ans.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Acquisition de locaux avec travaux ou construction

## DÉPÔT DU DOSSIER

En ligne

## FINANCEUR



# INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS DANS LA FILIÈRE

GRAINES ET PLANTS FORESTIERS

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Pépinières produisant des plants forestiers  
Entreprises réalisant des travaux de sylviculture (régénération naturelle, plantation, entretien...)

## NATURE ET MONTANT

Le montant minimal de l'aide est fixé à 3 000 € par dossier déposé ; en dessous de ce seuil, le dossier sera inéligible. Le montant maximal d'aide par dossier est fixé à 200 000 € (au-delà de ce montant, le dossier restera éligible mais le montant de l'aide sera plafonné à 200 000 €).

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Les investissements doivent justifier un apport significatif pour l'entreprise demandeuse dans le cadre des objectifs suivants :

- Modernisation de l'entreprise
- Augmentation de la capacité de production
- Adaptation au changement climatique
- Gain de performance économique
- Gain de performance environnementale

## DÉPÔT DU DOSSIER

Les dossiers sont à envoyer à la DRAAF par voie électronique à : [sremaf.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr](mailto:sremaf.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr)

Date limite de dépôt : 10 juin 2022

## FINANCEUR



# RENOUVELLEMENT DES PEUPELEMENTS PAUVRES

OU À FAIBLE VALEUR ÉCONOMIQUE

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires forestiers privés, groupements forestiers, sociétés civiles immobilières et les groupements fonciers ruraux, structures de regroupement de propriétés forestières, collectivités territoriales et leurs groupements, et les personnes morales dont les forêts bénéficient du régime forestier au sens de l'article L211-1 du code forestier ;  
Les syndicats mixtes lorsque leurs statuts prévoient que leur domaine de compétence comprend la création et/ou l'entretien des chemins forestiers et la mise en valeur des massifs forestiers.

## NATURE ET MONTANT

Taux d'aide publique : 40%

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Travaux assimilés à des investissements matériels ; Investissements immatériels.  
Maîtrise d'œuvre du projet, études et diagnostic préalables, assurés par un prestataire extérieur et suivi sur les premières années par un expert forestier ou un gestionnaire forestier professionnel ou l'Office National des Forêts ou un technicien de coopérative, dans la limite de 15% du montant hors taxes des travaux éligibles et éventuellement plafonnés.

## FINANCEUR

## DÉPÔT DU DOSSIER

Appel à projets n°2 2022 du 1er mars 2022 au 31 mai 2022,  
Appel à projets n°3 2022 du 1er juin 2022 au 15 septembre 2022.



# AGRO-FORESTERIE

POUR EN SAVOIR +



## BÉNÉFICIAIRES

Les personnes physiques ou morales exerçant une activité réputée agricole, au sens de l'article L. 311-1 du code rural, es sociétés exerçant des activités réputées agricoles, les établissements d'enseignements agricoles et/ou de recherche mettant en valeur une exploitation agricole et exerçant une activité agricole.

## NATURE ET MONTANT

Taux d'aide publique : 80%.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Les dépenses immatérielles constituées par les dépenses de personnel pour la maîtrise d'oeuvre et le suivi de l'investissement.

## FINANCEUR

## DÉPÔT DU DOSSIER

Appel à projets n°2 2022 du 1er mars 2022 au 31 Mai 2022,  
Appel à projets n°3 2022 du 1er Juin 2022 au 15 Septembre 2022.



# AIDES À LA PLANTATION DE HAIES

POUR EN SAVOIR +



## BÉNÉFICIAIRES

Exploitants agricoles, associations, particuliers

## NATURE ET MONTANT

2,3 € / m de haie ;  
1,5 € / m talus ou clôture  
Une majoration de 20 % du barème ci-dessus sera appliquée aux projets de plantations issus d'un plan de gestion de la haie.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Nature des travaux aidés :  
**Création de haies bocagères** nouvelles et opérations de reconstitution ou d'enrichissement de haies bocagères existantes (fourniture et mise en place des plants, du paillage et des protections gibiers) ;  
**Création ou réhabilitation de talus** sur un linéaire de projet de plantation de haies ;  
**Création de clôtures** sur un linéaire de projet de plantation de haies.

## DÉPÔT DU DOSSIER

En ligne

## FINANCEUR



# AIDES À LA RÉALISATION D'UN

PLAN DE GESTION HAIES

## BÉNÉFICIAIRES

Exploitants agricoles, associations, particuliers, collectivités territoriales ou regroupement de collectivités territoriales.

## NATURE ET MONTANT

70 % du montant hors taxe de l'étude

**Pour les projets individuels :** plafond annuel de dépenses éligibles de 1 500 euros hors taxe par bénéficiaire ;

**Pour les projets des collectivités :** plafond de dépenses éligibles de 6 000 euros hors taxe par an.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

## DÉPÔT DU DOSSIER

POUR EN SAVOIR



## FINANCEUR



# AIDES À LA PLANTATION DE HAIES

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Agriculteurs

## NATURE ET MONTANT

Le taux d'aide de 3 € /ml planté, un linéaire minimum de 100 mètres,

Création de « bouchons » en coin de parcelle,

L'aide du Département est comprise entre 200 € et 4 000 € maximum.

Le coût du projet d'investissement doit être compris entre 500 € HT et 10 000 € HT maximum.

Le montant comprend le matériel végétal pour la plantation de haies, les travaux de plantation.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Plantation de haies

## DÉPÔT DU DOSSIER

L'investissement ne doit pas être réalisé avant le dépôt du dossier de demande auprès du Département.

Par la Poste ou par mail

La facture de l'investissement doit être postérieure à la date de notification de l'aide du Département.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas demander d'autre aide publique que celle accordée par le Département.

## FINANCEUR



# AIDE AUX TRAVAUX DE PLANTATION

RESTAURATION DE HAIES BOCAGÈRES ET SUR LE TALUS

POUR EN SAVOIR +



## BÉNÉFICIAIRES

Agriculteurs

## NATURE ET MONTANT

2 €/ml pour les haies bocagères,  
3 €/ml pour les haies sur talus  
Plafond de montant des investissements éligibles : strictement inférieur à 10 000 €  
Montant maximum de subvention : 3 000 € maximum ou 4 500 € pour les jeunes agriculteurs

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Plantations de végétaux, travaux préalables nécessaires et équipements de protection des plantations.

## DÉPÔT DU DOSSIER

## FINANCEUR



# AIDES À LA PLANTATION DE HAIES BOCAGÈRE

POUR EN SAVOIR +



## BÉNÉFICIAIRES

Particuliers

## NATURE ET MONTANT

Création de haies dites « à plat » (haies bocagères hors talus anti érosif) : 1 €/m de plantation ;  
**Création d'un ensemble haie sur talus anti érosif** : 3 €/m de plantation conditionnés à un tronçon d'au minimum 100 m et d'une hauteur minimal du talus de 0,50 m ;  
**Rénovation d'une haie existante ou reconnexion d'une maille bocagère à plat ou sur talus** : 1 €/m de plantation ;  
**Plus-value de 1 €/m de plantation**, si le projet de plantation est prévu dans le cadre d'un plan de gestion.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Le projet doit porter sur un linéaire cumulé de 200 m minimum pour la création de haies et de 100 m minimum pour la rénovation des haies existantes ou la reconnexion à une maille bocagère.  
Liste des dépenses éligibles :  
**Travaux de nettoyage** et de préparation du sol ;  
**Travaux de terrassement** avec création éventuelle de talus ;  
**Fourniture et pose des plants** en fonction de la liste figurant en annexe du règlement ;  
**Fourniture et pose d'un paillage** biodégradable ;  
**Fourniture et pose des protections** des plants.

## DÉPÔT DU DOSSIER

Formulaire à imprimer

## FINANCEUR



# AIDES À LA RÉALISATION D'UN

POUR EN SAVOIR  
+



PLAN DE GESTION HAIES

## BÉNÉFICIAIRES

Exploitants agricoles, particuliers, associations, établissements publics...

## NATURE ET MONTANT

Le plan de gestion est subventionné sur la base d'un forfait de 800 € par dossier

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Conception et animation du projet : Le plan de gestion doit réaliser un état des lieux de la haie en faisant apparaître a minima :  
**Un diagnostic des types de haies**, de leur état de conservation et de leur intérêt en terme de bois énergie, lutte contre l'érosion, biodiversité ou paysage ;  
**Une cartographie des haies** recensées au 1/5000ème ;  
**Une présentation et une analyse du potentiel de production en bois énergie** de l'exploitation ;  
**Des propositions de gestion des linéaires existants** et d'éventuelles propositions de plantations prévues sur 2 ans.  
Un exemplaire du plan de gestion devra obligatoirement être adressé au Conseil départemental.

## DÉPÔT DU DOSSIER

Formulaire à imprimer

## FINANCEUR



# PLANTATION DE HAIES

POUR EN SAVOIR  
+



## BÉNÉFICIAIRES

Associations

## NATURE ET MONTANT

**Création de haies à plat** : subvention forfaitaire de 2,80 €/mètre linéaire (ml) soit 50% du coût moyen constaté pour ce type de travaux,  
**Création de haies sur talus** : subvention forfaitaire de 10€/mètre linéaire soit 80% du coût moyen constaté pour ce type de travaux.  
Les projets de plantation situés à l'intérieur de zones urbanisées ne sont pas éligibles à l'aide départementale.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Plantation de haies

## DÉPÔT DU DOSSIER

Montage du dossier par la chambre d'agriculture  
Service boisement : 02.33.06.49.91.  
Réalisation du dossier technique et financier auprès de chaque adhérent à une ASL planteur.

## FINANCEUR



# SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DE

LA DESSERTE FORESTIÈRE

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires forestiers privés et leurs associations, les groupements forestiers ; sociétés civiles immobilières et les groupements fonciers ruraux ; structures de regroupement de propriétés forestières titulaires des engagements liés à la réalisation de l'opération, collectivités territoriales et leurs groupements, personnes morales dont les forêts bénéficient du régime forestier, syndicats mixtes lorsque leurs statuts prévoient que leur domaine de compétence comprend la création et/ou l'entretien des chemins forestiers et la mise en valeur des massifs forestiers.

## NATURE ET MONTANT

Taux d'aide publique : 50% + Bonification de 10% pour les projets collectifs.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Création ou la mise au gabarit de routes forestières,  
Création de pistes forestières,  
Résorption de points noirs,  
Création de places de dépôt et/ou de retournement.

## DÉPÔT DU DOSSIER

Appel à projets n°2 2022 : du 1er mars 2022 au 31/05/2022  
Appels à projets n°3 2022 : du 1er juin 2022 au 15 septembre 2022



# INVESTISSEMENT EN FAVEUR

DE LA MODERNISATION DE LA FILIÈRE FORÊT BOIS

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Entreprises prestataires de travaux forestiers (ETF), exploitants forestiers, coopératives forestières, autres micro, petites et moyennes entreprises.

## NATURE ET MONTANT

Taux d'aide publique : 30% + bonification possible de 10% dès lors qu'il y aura création d'emplois

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Machine combinée d'abattage et de façonnage et tête d'abattage, ensemble tracteur forestier-treuil, débusqueurs à grue, engins porteurs forestier ou ensemble tracteur forestier-remorque-grue, équipements spéciaux permettant de réduire la pression au sol des engins forestiers : tracks de portance, têtes d'abattage, équipement de débardage, câbles aériens de débardage de bois à l'exception des câbles d'implantation permanente ou semipermanente, machine combinée de façonnage de bûches, d'une capacité totale inférieure ou égale à 10 000 m3 par an, matériel informatique embarqué (GPS, transcodeur pour envoi de données chantier géoréférencées, ordinateur embarqué) et logiciels, équipement forestier pour tracteur agricole, scieries mobiles, d'une capacité totale inférieure ou égale à 10 000 m3 par an, broyeurs à plaquettes automoteurs ou tractés avec l'obligation d'un contrat d'approvisionnement en bois énergie sur 50% de leur production.

## DÉPÔT DU DOSSIER

Appel à projets n°2 2022 du 1er mars 2022 au 31 Mai 2022,  
Appel à projets n°3 2022 du 1er Juin 2022 au 15 Septembre 2022.



# PRÊT FILIÈRE BOIS

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Pour les PME, créées depuis plus de 3 ans et exerçant à titre principal ou secondaire une activité réelle de première transformation du bois.

## NATURE ET MONTANT

Prêt : Montant : de 300 000 € à 1 000 000 €

Durée : de 3 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

## ACTIONS ÉLIGIBLES

**Unité de transformation de résineux** : seuls les investissements portant sur la valorisation des sciages résineux et des produits connexes produits par l'entreprise demandeuse peuvent être soutenus par ce dispositif (séchage, étuvage, collage, aboutage, rabotage, 2ème transformation).

**Unité de transformation de feuillus** : tous les projets d'investissement, qu'ils portent sur des remplacements de machine ou la création d'installation

**Unité mixte feuillus/résineux** : l'éligibilité des projets correspond à celle des scieries de feuillus dès lors que le volume de sciages feuillus est majoritaire dans la production totale de sciages de l'entreprise.

## DÉPÔT DU DOSSIER

Seuls les projets ayant reçu un avis favorable de la DRAAF de la région dans laquelle le projet de transformation du bois va se réaliser sont éligibles au dispositif. L'éligibilité technique des projets par les DRAAF s'appréhende de façon distincte selon la nature des essences transformées par l'entreprise qui sollicite le Prêt Filière Bois.

## FINANCEUR

bpi**france**

# PRÊT PARTICIPATIF FILIÈRE BOIS

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Pour les PME des secteurs de la filière bois créées depuis plus de trois ans, éligibles à la garantie Bpifrance. Elle doit être indépendante, c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25 % par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.

## NATURE ET MONTANT

De 40 000 à 300 000 euros pour financer votre projet

Durée : 5 ans sans différé d'amortissement en capital, 7 ans avec différé d'amortissement en capital de 2 ans.

Amortissement : Échéances trimestrielles constantes à terme échu.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Le prêt participatif filière bois finance le développement ou l'extension d'activité d'entreprises de la filière bois afin d'accompagner leurs investissements destinés notamment à favoriser leurs compétitivité, croissance et renforcement de leurs fonds propres.

Son assiette est constituée prioritairement par :

des investissements immatériels,

des investissements corporels ayant une faible valeur de gage,

l'augmentation du BFR générée par le projet de développement.

## FINANCEUR

## DÉPÔT DU DOSSIER

bpi**france**

# BIOMASSE CHALEUR POUR L'INDUSTRIE DU BOIS (BCIB)

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Cet appel à projets est réservé aux projets biomasse dont la production thermique est supérieure à 6 000 MWh/an<sup>2</sup> visant à alimenter en chaleur des industries du bois manufacturières

## NATURE ET MONTANT

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Le renouvellement de chaudières biomasse est éligible aux aides à l'investissement si :

- l'installation est en fonctionnement depuis plus de 15 ans ;
- le bilan comparatif des performances avant/après montre un impact positif sur l'efficacité énergétique et la qualité de l'air.
- la rénovation est substantielle

## DÉPÔT DU DOSSIER

Date limite de dépôt : 31 mai 2022

## FINANCEUR



# AIDES AUX COMMERCES

POUR EN SAVOIR



À L'ARTISANAT ET AUX SERVICES DE PROXIMITÉ

## BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises artisanales inscrites au répertoire de métiers

## NATURE ET MONTANT

Subvention - Fourchette d'intervention : entre 10 000 € et 50 000 € HT de dépenses éligibles.

Taux d'intervention : maximum 20 % du montant des investissements éligibles.

Montant maximum de subvention : 10 000 €

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Soutenir les initiatives privées en faveur de l'investissement immobilier lors de la création, la reprise, la modernisation, ou l'extension des activités commerciales et artisanales, afin d'apporter ou maintenir les services de base nécessaires à la population.

**En ce qui concerne la création :** Les projets de création devront préalablement faire l'objet d'une étude de marché démontrant que l'activité est viable en tenant compte de la zone de chalandise visée et de la concurrence existante.

**Investissements retenus :** achat, construction, travaux de modernisation, de rénovation, d'agrandissement, travaux intérieurs et extérieurs, aménagements à caractère immobilier, honoraires d'architecte, bureau de contrôle, frais sur achat.

## DÉPÔT DU DOSSIER

En ligne

## FINANCEUR



# INDUSTRIALISATION DE PRODUITS

POUR EN SAVOIR



ET SYSTÈMES CONSTRUCTIFS ET AUTRES BIOSOURCÉS

## BÉNÉFICIAIRES

Projet de 2 M € minimum

## NATURE ET MONTANT

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Cet AAP a pour objet de faire émerger des solutions :

**De production de gros-œuvre et de second œuvre dans le bâtiment** (panneaux de process et contreplaqué, poutres et poutres en I, lamellé-collé, bois aboutés et contre-collés, parois extérieures et intérieures, menuiseries, sols ...)

**De préfabrication d'éléments constructifs en bois, ou autres matériaux biosourcés**

## FINANCEUR

## DÉPÔT DU DOSSIER

Date limite de dépôt : 14 octobre 2022



# AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE COMBUSTIBLES BOIS

POUR EN SAVOIR

POUR LA VALORISATION EN CHAUFFERIES ET DE SOLUTIONS  
DE SÉCHAGE POUR LE BOIS BÛCHE

## BÉNÉFICIAIRES

Utilisateurs de bois énergie éventuellement en lien avec d'autres acteurs des industries du bois, fournisseurs de bois énergie et de bois de chauffage, groupement de propriétaires forestiers, communes, syndicats intercommunaux, entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers

## NATURE ET MONTANT

Aide de 20 % max du montant des dépenses éligibles pour les équipements d'exploitation forestière, de production de combustible et la mise en place des systèmes d'information.

Aide de 30 % max du montant des dépenses éligibles pour les plateformes, les hangars bois bûche, les équipements

assurant la production d'un combustible de qualité et le séchage artificiel du bois bûche

## ACTIONS ÉLIGIBLES

- La création ou l'aménagement des plateformes d'approvisionnement
- Les équipements assurant la production d'un combustible de qualité (équipements de préparation des combustibles et plateformes de tri)
- Les équipements d'exploitation forestière permettant la production de bois énergie
- La création ou l'aménagement de hangar bois bûche de plus de 500m<sup>2</sup>
- Les équipements assurant le séchage artificiel du bois bûche

## FINANCEUR

## DÉPÔT DU DOSSIER

En ligne



# AIDE À L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE À BOIS

ET / OU D'UN RÉSEAU DE CHALEUR PRIMAIRE

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Exploitants agricoles, associations, particuliers

## NATURE ET MONTANT

Aides à l'acquisition et à l'installation d'une chaudière à bois de puissance  $\leq 250$  kW, labellisé Flamme verte ou équivalent normatif, sur la base d'un forfait fonction de la puissance à Réseau primaire lié à la distribution de chaleur.

Aides à l'implantation du réseau de chaleur primaire associé à l'installation d'une chaudière, sur la base d'un coût de 30 € par mètre de réseau, plafonné à 200 mètres par bâtiment desservi. Les réseaux internes ne sont pas éligibles.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

L'installation d'équipements de chauffage liés à la valorisation énergétique du bois.

Les chaudières à granulés et les poêles unitaires (non raccordés à un réseau de chauffage central) ne sont pas éligibles aux aides départementales.

## DÉPÔT DU DOSSIER

En ligne

## FINANCEUR



# BOIS ÉNERGIE STRUCTURATION DE LA FILIÈRE

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Associations, collectivités territoriales, établissements publics, organismes sociaux, hôpitaux, établissements privés d'enseignement, SCIC

## NATURE ET MONTANT

**Déchiqueteuses** : alimentation manuelle : neuf : 2000 € / renouvellement : 1000 €

**A grappin** : neuf : 13000 € / renouvellement : 6500 €

Les aides de cette rubrique seront plafonnées à un taux d'aide publique cumulé de 60% maximum

**Achat matériel de livraison** : Un seul projet par an pourra être aidé à hauteur de 30% du montant HT de l'acquisition selon la pertinence et la cohérence territoriale de la demande. L'aide sera plafonnée à 10 000 € par projet.

**Stockage** : 20 % du montant HT des travaux, plafonnée à 18 000 € pour les constructions neuves et à 8 000 € pour les réhabilitations

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Achat de matériel de déchetage, achat de matériel de livraison de bois décheté, mise en place de plate-forme de stockage.

## DÉPÔT DU DOSSIER

Formulaire à imprimer

## FINANCEUR



# BOIS ÉNERGIE

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Particuliers - sous condition de ressource

## NATURE ET MONTANT

Forfait de 2000 € en subvention pour chaudière bois déchiqueté

Forfait de 1000 € en subvention chaudière granulé

Autre système de chauffage bois : 50 % du coût d'installation plafonné à 750 €

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Matériels éligibles répondant à minima au label « flamme verte »

Chaudières à bois déchiqueté

Chaudières à granulés (pellets)

Tous types de foyers fermés fonctionnant au bois (inserts, poêles...)

Seront subventionnables : le matériel, le stockage éventuel, les fournitures diverses nécessaires à l'installation, la pose et la main d'oeuvre

## DÉPÔT DU DOSSIER

Formulaire à imprimer

## FINANCEUR



# EMPLOI FORMATION

[Retour au  
sommaire](#)

# CONTRAT D'APPRENTISSAGE

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », le gouvernement met en place une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, pour tous les contrats conclus entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2022, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises

## NATURE ET MONTANT

5 000 € pour les - 18 ans

8 000 € pour les + 18 ans

pour la première année de chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2022 préparant à un diplôme jusqu'au master

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Sous conditions pour les entreprises de 250 salariés et +  
Contrat signé entre juillet 2020 et juin 2022

## DÉPÔT DU DOSSIER

Pour les contrats signés à compter du 1er juillet 2020 et jusqu'au 30 juin 2022

## FINANCEUR



# CONTRAT D'APPRENTISSAGE

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1er janvier 2019 dans les entreprises de moins de 250 salariés pour préparer un diplôme de niveau inférieur ou égal au bac, une aide unique aux employeurs d'apprentis remplace l'aide TPE jeunes apprentis, la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et le crédit d'impôt Apprentissage.

## NATURE ET MONTANT

4 125 € max la 1ère année

2 000 € max la 2ème année

1 200 € max les années suivantes

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Contrat signé à partir de juillet 2022

## DÉPÔT DU DOSSIER

En ligne

## FINANCEUR



## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

POUR EN SAVOIR



### BÉNÉFICIAIRES

Aide pour les salariés jusqu'à 29 ans révolus  
diplôme ou un titre jusqu'au bac + 5 ou certificat de qualification professionnelle ou contrats expérimentaux

### NATURE ET MONTANT

5000 € pour les - 18 ans  
8000 € pour les + 18 ans

### ACTIONS ÉLIGIBLES

Sous conditions pour les entreprises de 250 salariés et +  
Contrat signé entre juillet 2020 et juin 2022

### FINANCEUR



### DÉPÔT DU DOSSIER

Date limite 30 juin 2022

## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

POUR EN SAVOIR



### BÉNÉFICIAIRES

Aide pour les demandeurs d'emploi de longue durée  
Diplôme ou titre équivalent jusqu'au bac +5

### NATURE ET MONTANT

8000 € max

### ACTIONS ÉLIGIBLES

Contrat signé entre novembre 2021 et décembre 2022  
Sous conditions : Demandeur d'emploi de + de 30 ans et inscrit à Pole Emploi au moins 12 mois sur les 15 derniers mois

### FINANCEUR



### DÉPÔT DU DOSSIER

Date limite 31 décembre 2022

# CONTRAT INSERTION POUR L'EMPLOI JEUNES

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Aide exceptionnelles pour les jeunes -26 ans éloignés de l'emploi

## NATURE ET MONTANT

Aide de 47 % du SMIC horaire brut

## ACTIONS ÉLIGIBLES

CDI ou CDD de 6 mois minimum renouvelables dans la limite de 24 mois

Sous conditions :

Mise en place d'actions d'accompagnement

Désignation d'un tuteur

Remise d'une attestation d'expérience professionnelle

## DÉPÔT DU DOSSIER

Date limite 30 juin 2022

## FINANCEUR



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# VTE VERT

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Le VTE vert est un dispositif d'aide à l'embauche dont peuvent bénéficier les TPE, PME et ETI pour les contrats conclus depuis le 1er septembre 2020 :

soit d'un jeune de niveau bac+2 minimum, en CDI ou CDD d'au moins 1 an, diplômé depuis moins de 2 ans,

soit d'un jeune déjà diplômé de niveau bac+2 et en cours de formation pour un niveau bac+3 ou plus, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (pour une durée de 10 mois minimum).

## NATURE ET MONTANT

8000 € max

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Les missions confiées doivent comporter des responsabilités et être en lien avec la transition écologique de l'entreprise

## DÉPÔT DU DOSSIER

Date limite 31 décembre 2022

## FINANCEUR

**bpi**france

# FNE FORMATION

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Entreprises en difficulté , entreprise en mutation

## NATURE ET MONTANT

Jusqu'à 100 %

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Parcours de formation des salariés : parcours reconversion, parcours certifiant, parcours compétences spécifiques contexte Covid-19 et parcours anticipation des mutations

## DÉPÔT DU DOSSIER

Préparation du dossier avec l'opérateur de compétences puis dossier de demande FNE Formation avec dossier complet présentant l'action candidate (parcours de formation, bilan de compétence ou VAE)

## FINANCEUR



# PÉRIODE DE MISE EN SITUATION

POUR EN SAVOIR



EN MILIEU PROFESSIONNEL

## BÉNÉFICIAIRES

Demandeur d'emploi

## NATURE ET MONTANT

Accueillir une personne en recherche d'emploi en immersion dans un cadre juridique sécurisé pour faire découvrir vos métiers, votre secteur d'activité ou préparer un recrutement est possible, grâce à la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel.

La durée est d'un mois maximum renouvelable sous conditions.

Pour les demandeurs d'emploi indemnisés : l'indemnisation se poursuit.

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Immersion d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi pour une durée de 1 jour à 1 mois

## FINANCEUR



# PRÉPARATION OPÉRATIONNEL

POUR EN SAVOIR



À L'EMPLOI INDIVIDUEL AVANT UN CDI OU CDD DE + DE 12 MOIS

## BÉNÉFICIAIRES

## NATURE ET MONTANT

5 € net de l'heure en entreprise  
8 € nets de l'heure en organisme de formation

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Actions de formation au sein de l'entreprise ou en organisme de formation  
Vous sollicitez Pôle emploi pour un recrutement : un contrat à durée déterminée (CDD) d'au moins douze mois, contrat à durée indéterminée (CDI). Votre conseiller a diagnostiqué avec vous la difficulté de trouver un candidat correspondant exactement au profil du poste. La Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle (POE I) permet la mise en place d'une formation de préparation à cette prise de poste.

## FINANCEUR

## DÉPÔT DU DOSSIER

Pôle  
emploi.fr

# PRESTATION CONSEIL RH

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Sont éligibles à ce dispositif, les entreprises de moins de 250 salariés n'appartenant pas à un groupe de 250 salariés et plus, et répondant à la définition européenne de la PME.

## NATURE ET MONTANT

50 % du coût de la formation

## ACTIONS ÉLIGIBLES

**Prestation de conseil** dispensée par un consultant externe qualifié pour accompagner les entreprises sur les sujets RH  
**Identification des besoins** suite à un diagnostic et accompagnement de l'entreprise pour la mise en oeuvre d'un plan d'actions partagé.  
**Accompagnement de la mise en oeuvre des actions** en rendant l'entreprise autonome et en lui permettant l'appropriation des outils mis à sa disposition  
Prestation dont la durée sera adaptée aux besoins. Moyenne constatée de 7 jours

## FINANCEUR

## DÉPÔT DU DOSSIER



# ACCÉLÉRATEUR CONSTRUCTION

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

PME ou ETI du secteur de la construction : industrie de la construction, bâtiment et services.  
Conditions suivantes : un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€, plus de 10 collaborateurs, au moins 3 ans d'existence

## NATURE ET MONTANT

Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 2 et 10 M€ :  
2 667€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 16 000€  
Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris à partir de 10 M€ :  
5 000€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 30 000€

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Bénéficiez de 18 mois d'accompagnement pour révéler le potentiel de votre entreprise.

## DÉPÔT DU DOSSIER

10 septembre 2020 au 16 mai 2022

## FINANCEUR

# FORMATION PROFESSIONNELLE

POUR EN SAVOIR



## BÉNÉFICIAIRES

Tous candidats en recherche d'emploi et souhaitant intégrer un cursus professionnalisant, et ayant défini leurs projets professionnels.  
Toutes les entreprises du bâtiment et des travaux publics rencontrant une problématique d'emploi et souhaitant former leurs futurs salariés via le biais d'un contrat de professionnalisation et d'une formation adaptée.

## NATURE ET MONTANT

LE GEIQ BTP Environnement est l'employeur du salarié qui est mis à votre disposition pendant toute la durée du contrat de professionnalisation allant de 6 à 24 mois.  
Adhésion annuelle au GEIQ BTP (de 100 à 150 euros HT en fonction de la taille de la société). Facturation des heures travaillées en entreprises. Prise en charge par le GEIQ BTP Environnement de tous les salaires de formation

## ACTIONS ÉLIGIBLES

Le GEIQ BTP Environnement propose la mise en place de parcours professionnalisant de 6 à 24 mois avec entrée et sortie permanente en formation

## DÉPÔT DU DOSSIER

